



n°83
Avril 2022

Bréhat

Infos



P3

Finances



P10

Rencontres



P14

Environnement

Un printemps incertain...



Le printemps est arrivé et tout le monde espérait un retour à la vie normale après deux ans sérieusement perturbés par la pandémie de la Covid-19.

si la plupart des mesures barrière ont été supprimées, et d'autre part, une crise majeure géopolitique s'est développée aux frontières de l'Europe, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nous en voyons déjà les effets avec l'explosion des prix de l'énergie et le retour de l'inflation, mécanisme qui avait quasiment disparu depuis une trentaine d'années.

Ces phénomènes impactent tout un chacun et ils vont impacter également les collectivités.

Nous venons juste de voter les différents budgets de la commune en prenant les hypothèses qui nous paraissaient les plus adéquates, mais dans l'impossibilité de savoir quels seront les impacts finaux, nous adopterons systématiquement une approche prudente dans la gestion au jour le jour. Vous trouverez tous les éléments concernant nos finances dans les premières pages de ce numéro.

Faut-il pour autant arrêter les projets en cours ou retarder lesancements des nouveaux ?

Je ne le crois pas, car les investissements de la commune sont principalement des projets à long terme, comme le développement des logements communaux ou la création d'un nouveau système de gestion des déchets. Ces projets prennent plusieurs années entre les phases d'autorisation et de conception et les

phases de réception et d'utilisation. Ils sont vitaux pour le futur de l'île et stopper leurs développements, même pour des raisons très sérieuses, pourraient handicaper la commune au final. Nous continuons ainsi à travailler sur la révision du P.L.U. ou sur le sujet de l'hyperfréquentation.

Quel sera l'impact des événements actuels sur la saison estivale et la fréquentation touristique ?

Nul ne peut répondre aujourd'hui, alors, préparons-nous à accueillir au mieux les vacanciers à la semaine comme les visiteurs à la journée. Nous continuons, avec le support de la région Bretagne, le programme tri-annuel des sites d'exception naturels et culturels, qui a pour but de mieux accueillir les visiteurs. Nous avons lancé d'autres projets comme la réhabilitation de la montée du port clos ou la réfection de la roue du moulin du Birlot. Ces deux projets, amélioreront l'image de notre belle île.

Par ailleurs, après ces années Covid, nous pouvons voir un appétit renouvelé pour les événements culturels. De nouvelles initiatives sont en cours de développement, comme vous pourrez le constater en lisant le programme des événements culturels de l'été.

La vie continue et nous pouvons mesurer chaque jour la chance que nous avons de pouvoir profiter d'un lieu aussi magique que Bréhat.

Passez un agréable printemps et préparons tous ensemble un avenir aussi serein que possible.

Olivier Carré
Maire

Les comptes administratifs

Nous vous présentons ci-dessous les comptes administratifs de la commune pour l'année 2021.

Les finances de la commune de l'île de Bréhat sont organisées en 6 budgets :

le budget principal de la commune et 5 budgets annexes :

- Ordures ménagères et déchets,
- Eau et Assainissement,
- Citadelle,
- Ports communaux,
- S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Chaque budget est composé de deux parties distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- La section de Fonctionnement correspond à toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, salaire des agents de la commune...).
- La section d'Investissement correspond aux opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (logements, ordinateurs, vélos, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps, ou bien celle-ci construit de nouveaux bâtiments, agrandit des bâtiments existants.

Pour le budget principal, pour l'année 2021, voici les résultats de la section Fonctionnement :

LES RECETTES

	Comptes administratifs 2021	% des RF *
Produits des services	165 820,34 €	11%
Impôts et taxes	779 505,49 €	50%
Dotations et participations	365 871 ,80 €	23 %
Revenus des immeubles	25 473,43 €	2 %
Atténuation de charges	7 099,97 €	0.5 %
Produits financiers	3.60 €	0%
Recettes réelles de Fonctionnement	1 343 774,63 €	
Autres recettes	97 140.04 €	6,5%
Résultat reporté de l'année 2020	115 184,93 €	7 %
Total recettes de Fonctionnement	1 556 099,60 €	100 %

(* % des RF : Pourcentage de recettes de fonctionnement)

> **Les produits des services** correspondent principalement aux concessions du cimetière et aux remboursements des budgets annexes (cela correspond aux remboursements des frais des agents communaux mis à disposition du budget ordures ménagères et déchets et du budget des ports communaux).

> **Les impôts et taxes** correspondent principalement aux taxes foncières, taxes d'habitation, taxe Barnier (taxe sur les passagers visitant l'île), taxe de séjour.

- > **Les dotations et participations** correspondent essentiellement aux versements de l'état pour les collectivités. Ce montant dépend notamment du nombre d'habitants et de la superficie de la commune.
- > **Les revenus des immeubles** correspondent aux locations des logements communaux.
- > **Les atténuations de charges** correspondent aux dépenses réalisées par la commune qui doivent être réduites, ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent à la somme des recettes précédentes.

- > **Les autres recettes** correspondent aux **produits exceptionnels**, c'est-à-dire aux dépenses annulées sur un exercice antérieur, au remboursement par les assurances de sinistres...et **aux opérations d'ordres**, ce sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des subventions de la Commune.

LES DÉPENSES	Comptes administratifs 2021	% des DF *
Charges à caractère général	269 908,21 €	20%
Charges de personnel	587 320,01 €	44%
Subventions et participations	97 535,80 €	7%
FNGIR	92 570,00 €	7%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 047 334,02 €	
Charges exceptionnelles	7 430,90 €	1%
Dotations aux amortissements et provisions	288 624,80 €	21%
Total dépenses de fonctionnement	1 343 389,72 €	100%

(* % des D.F. : pourcentage de Dépenses de Fonctionnement).

- > **Les charges à caractère général** représentent les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, les prestations de service...

- > **Les charges de personnel** correspondent aux salaires des agents de la commune, ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées à des organismes tels que l'URSSAF.
- > **Les subventions et participations** correspondent aux indemnités versées aux élus, à l'annulation des recettes en cas d'impayé, aux subventions versées aux associations...
- > **Le F.N.G.I.R.** correspond au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, ce prélèvement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après la réforme de la taxe professionnelle.

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent à la somme des dépenses précédentes.

- > **Les dotations aux amortissements et provisions** sont des opérations d'ordre et de transfert entre les sections. Ce sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des biens de la commune.

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement s'appelle l'épargne brute.

L'épargne brute est le ratio de pilotage incontournable des budgets locaux pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne brute s'assimile à la « capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. **En 2021, l'épargne brute de la commune est de 296 440,61 €.**

Pour le budget principal, pour l'année 2021, voici les résultats de la section investissement :

Les recettes totales sont de 1 557 557,01 € (dont l'excédent d'investissement reporté de 888 184,19 €).

Les dépenses totales sont de 827 898,44 €.

Dans les dépenses, nous avons entre autres les opérations suivantes : la rénovation et l'équipement numérique de l'école, les travaux sur les trois bâtiments (salle polyvalente, école, église), de la voirie, les travaux de réparation du gabion au moulin du Birlot, du matériel pour le service technique...



POUR RÉSUMER, POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 343 389,72 €	1 556 099,60 €	827 898,44 €	1 557 557,01 €
+ 212 709,88 €		+ 729 658,57 €	

POUR LE BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
494 415,55 €	437 471,34 €	114 535,91 €	666 188,31 €
- 56 944, 21 €		+ 551 652,40 €	

Pour l'année 2021 le résultat de la section fonctionnement est de - 11 897 € (les - 56 944,21 € correspondent au résultat 2021 et au report des années précédentes). Grâce aux investissements prévus en 2022 et opérationnels pour cet été, nous espérons rééquilibrer le budget 2022.

POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
218 037,31 €	315 529,23 €	191 271,52 €	480 508,33 €
+ 97 491,92 €		+ 289 236,81 €	

Le budget est encore largement bénéficiaire grâce aux revenus de la P.F.A.C. (Participation Financière à l'Assainissement non Collectif, d'un montant de 125 600 € en 2021). L'impact des raccordements à l'assainissement collectif réalisé en 2021 sera visible en 2022.

POUR LE BUDGET DES PORTS COMMUNAUX :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
34 112,76 €	40 404,29 €	32 028,32 €	116 561,56 €
+ 6 291,53 €		+ 84 533,24 €	

Ce budget déficitaire en 2020 a été rééquilibré en 2021, grâce à une gestion plus rigoureuse des mouillages et à la reprise de gestion des mouillages du Port Clos.

POUR LE BUDGET CITADELLE :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
17 049,20 €	31 051,44 €	-	171 613,46 €
+ 14 002,24 €		+ 171 613,46 €	

Le budget annexe Citadelle sera supprimé à partir de 2022, et intégré au budget principal.

POUR LE BUDGET DU S.P.A.N.C. :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
11 080,28 €	11 573,80 €	-	222,94 €
+ 493,52 €		+ 222,94 €	

Le résultat du budget S.P.A.N.C. est redevenu positif suite aux mesures prises début 2021, c'est à dire au changement de facturation des visites de contrôle.

Vous pouvez retrouver tous les détails de ces budgets sur le site de la mairie : <https://www.iledebrehat.fr/municipalite/budget-et-fiscalite/> ainsi que les comptes rendus des différents conseils municipaux : <https://www.iledebrehat.fr/municipalite/conseils->

municipaux-brehat/ Si vous souhaitez les recevoir en format papier, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Dominique Sicher Adjoint en charges des finances

Tarifs portuaires

Lors du dernier conseil portuaire du département qui a eu lieu à Ploubazlanec, il nous a été reproché d'avoir des tarifs portuaires qui n'étaient pas en conformité avec les tarifs départementaux. Nous devons voter les augmentations pour Loguivy, Ploubazlanec, Paimpol et Bréhat. Nous avons donc pris la décision d'aligner le mode de calcul de la redevance sur celle pratiquée sur les autres ports. Le calcul du montant exigé par le département est en fonction de la longueur du navire centimètre par centimètre. Pour nous en rapprocher, nous avons fait un tarif allant de 50 centimètres en 50 centimètres.

Au cours du conseil portuaire de Bréhat, les augmentations pour chaque catégorie ont été analysées et discutées de manière à conserver une augmentation raisonnable. Suite à ces ajustements, ces tarifs ont été votés par le conseil portuaire à l'unanimité.

Vous trouverez dans le tableau joint à ce bulletin municipal, les tarifs applicables en 2022. Ces tarifs restent cependant inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les ports voisins.

Bonne navigation à tous !

François-Yves Le Thomas
Adjoint en charge des ports



Commission hyper-fréquentation

Cette commission est composée de dix participants permanents : Le Maire, la première adjointe, le conseiller délégué au tourisme, un conseiller d'opposition et six non-élus représentatifs des métiers, activités et des différentes populations Bréhatines.

Elle consultera en fonction des thèmes abordés des intervenants extérieurs.

Elle a pour objectifs :

- De faire des propositions au Maire qui consultera le Conseil municipal afin de proposer un arrêté motivé pour la régulation touristique comme prévu dans la loi climat et résilience du 23 août 2021. « La loi Climat Résilience, issue de la Convention Citoyenne pour le Climat, a été promulguée le 23 août 2021 et elle dispose d'un article sur les sites hyper-fréquentés. Pour la première fois, il y a maintenant un support juridique pour que l'autorité compétente, agglomération ou commune, puisse réglementer ou interdire l'accès à certains lieux, par un arrêté motivé, de manière à préserver les sites ».
- De définir avec l'ensemble des acteurs concernés (permanents de la commission, la région Bretagne, le département des Côtes d'Armor, les compagnies maritimes, les communes de Ploubazlanec et de Paimpol) le seuil d'acceptabilité par jour sur l'île de Bréhat en tenant compte de divers éléments.
- D'établir une définition locale de l'hyper-fréquentation touristique.



- De parvenir à un consensus local sur les mesures à prendre face à l'hyper-fréquentation touristique.
- De faire une étude d'impact (économique, social, environnemental...).
- D'identifier et quantifier les intérêts qui profitent de l'hyper-fréquentation touristique (économiques, commerciaux, financiers, emploi...).
- D'identifier et quantifier ceux qui en souffrent (environnement, commerçants, habitants, paysages, services, touristes, ...)
- De réconcilier les deux dans l'intérêt général.

Cette commission n'a pas pour objectif de diminuer le nombre de visiteurs accueillis sur l'île, mais de mener une réflexion autour des pics de fréquentation, pour les 10 jours par an où le nombre de touristes dépasse le seuil d'acceptabilité.

C'est un long travail qui attend cette commission, nous espérons que les propositions qu'elle fera contenteront un maximum de monde... il est toujours possible de rêver.

Stéphane Morlevat
Conseiller municipal délégué au tourisme

A.I.P.

Le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'association des îles du Ponant (A.I.P.) se sont déroulés les 3 et 4 mars 2022 sur l'île de Bréhat.

Les maires et des représentants de chaque île, le bureau de l'AIP ainsi que des représentants des départements et de la région Bretagne



étaient présents. Au programme bilans et échanges très constructifs, le tout évidemment dans la bonne humeur.



LA RÉVISION DU P.L.U.



Dans ce numéro, nous allons aborder un des aspects les plus complexes de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). En effet dans le P.L.U. actuel, pratiquement toute l'île nord est classée soit en espace naturel remarquable soit en zone agricole remarquable (en vert foncé sur la carte). Il ne reste que quelques zones en espace naturel (en vert clair) et zone agricole (blanc). Ce zonage pose des difficultés. En effet, outre qu'il pose problème pour l'installation de futurs agriculteurs, nous pensons que certains points de ce zonage ne sont pas pertinents et ne remplissent pas les critères réglementaires et jurisprudentiels.

En effet les dispositions des articles L. 121-3 et R 121-4 du code de l'urbanisme définissent de façon générale les espaces remarquables. C'est la jurisprudence qui en précise le contenu en examinant les situations réelles. Les critères retenus sont les suivants :

- Le classement d'un site dans d'autres catégories comme les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques (Z.N.I.E.F.F.) ou les zones natura 2000 présument que celui-ci est remarquable. C'est le cas pratiquement pour l'ensemble de l'île nord.

Mais cette présomption peut être réfutée.

- Dès 1998, le Conseil d'État a considéré que la qualification d'espaces remarquables ne devait s'appliquer qu'aux espaces naturels les plus remarquables, les zones urbanisées ou altérées par l'activité humaine ne pouvaient être qualifiées d'espaces remarquables. Cette jurisprudence a toujours été confirmée. En fait la qualification de site remarquable, ne peut être déduite de la seule proximité avec un site protégé, mais doit être justifiée en considération des qualités propres de ce site en termes de faune, de flore...

Or, dans l'île nord, des espaces ont été qualifiés de zones remarquables alors qu'ils ne remplissent pas les conditions que nous venons d'évoquer.

Ainsi en va-t-il du site de la presse à ordures ménagères. Cette zone est légalement une installation classée pour la protection de l'environnement qui a été autorisée par les services de l'État en 2002 pour l'installation de cette presse. Or, ce site a connu une anthropisation et son fonctionnement a largement pollué les alentours. Dans ces conditions, il ne peut être considéré comme remarquable. Il en est de même de la ferme de Kervilon. Le site est utilisé pour l'activité humaine et ne peut donc être considéré comme remarquable.

Sur la carte, vous trouverez les différentes révisions que nous souhaitons faire. Les zones en blanc sont celles que nous souhaitons basculer en zone agricole. Elles permettront de prévoir des sites dans lesquels de futurs agriculteurs pourront s'installer ou bien pourront être construits des aménagements à destination agricole. La zone en mauve retrace un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées qui traduit la présence d'une entreprise. Enfin la zone vert clair deviendra une zone naturelle.

Ces modifications ne vont pas aller de soi. En effet, les services de l'Etat ont déjà informé la commune qu'il sera très difficile de modifier des zones qui sont classées en remarquable dans l'actuel P.L.U. pour les qualifier différemment. Les discussions ne vont pas être simples, mais elles devront être menées.

La commission révision du P.L.U.



Des rencontres agricoles inter-îles au lancement du P.A.T. (Projet Alimentaire Territorial) de Bréhat

Fin novembre ont eu lieu à Bréhat les quatrième rencontres agricoles inter-îles, organisées par le Réseau Agricole des Îles Atlantiques. Une cinquantaine de personnes membres de structures institutionnelles, ainsi que de Belle-Île, Groix, Oléron, Yeu, Ré, Noirmoutier, Bréhat, et même Saint-Riom ont échangé pendant trois jours sur des thématiques qui concernent toutes les agricultures îliennes : foncier, biodiversité, transport, restauration collective, prédateurs des cultures... Les participants bréhatins ont pu s'enrichir des expériences rapportées par les élus, chargés de mission, agriculteurs, membres d'associations, chercheurs, etc., actifs sur les autres îles et en tirer beaucoup d'inspiration pour le lancement de notre Projet Alimentaire Territorial. Des présentations et débats ont alterné avec les repas à base de produits locaux durant lesquels les liens et échanges ont pu s'approfondir, une animation « théâtre forum » a permis de tester des solutions à une situation conflictuelle entre usagers du territoire, et pour finir trois groupes ont bravé la tempête pour aller visiter les fermes bréhatines. Et maintenant, retour sur ce que nous a apporté ce moment convivial entre acteurs du développement agricole insulaire.

AGRICULTURE OU NATURE, FAUT-IL CHOISIR ?

Au cours de ces rencontres, deux axes de recherche ont été abordés :

• Comment concilier activité agricole et préservation (voir renforcement) de la biodiversité ?

C'est tout à fait possible : il s'agit de privilégier des prairies plutôt extensives qui permettent la réapparition de plantes locales diversifiées alors qu'elles sont beaucoup moins nombreuses dans les friches de fougères et ronces. Mais il est aussi très important de conserver des friches bien placées, de planter des haies autour des parcelles, pour obtenir une diversité maximum des milieux, des plantes et animaux qu'ils abritent. La diversité peut être aussi présente dans les variétés cultivées. Toute cette richesse des milieux apporte équilibre et résilience à l'agriculture. Pas de monoculture ni de prairies pelées à perte de vue ! C'est évidemment une priorité pour nous à Bréhat.

• Comment faire cohabiter une agriculture qui a besoin d'être viable avec les prédateurs ?

Sur toutes les îles, des dégâts causés par la petite faune sauvage sont constatés et occasionnent des surcoûts non-négligeables que les agriculteurs doivent intégrer dans le prix de leurs produits. La question commence à être étudiée à Belle-Île, pour l'objectiver et sensibiliser les acteurs, mais pas de réponse pour le moment... Rappelons que la faune domestique peut aussi causer des dégâts et compromettre pour l'instant le développement de tout élevage de moutons, pourtant bien adapté aux landes de Bréhat : merci de tenir vos chiens qui dérangent les troupeaux ! (Voir aussi l'article sur les chats).

VERS LA RECONQUÊTE DES FRICHES ET LA SÉCURISATION DU FONCIER AGRICOLE.

Gros défis pour les territoires insulaires : c'est une des priorités que nous nous sommes données dans le cadre de notre P.A.T. Ouzh Taol ! Car pour se mettre à table, il faut des produits alimentaires, de préférence de qualité et locaux, à mettre dans nos assiettes et pour les obtenir, il faut des terres et des





Visite de la ferme d'Anne-Laure

bâtiments agricoles. Il faut aussi un minimum de sécurité dans le temps pour que les fermes - qui sont des entreprises - puissent investir, et que les paysans puissent vivre de leur métier et connaître les terres dont ils prennent soin pour les entretenir au mieux.

Les expériences de Belle-Île et Oléron nous ont beaucoup appris : nous espérons gagner du temps en évitant de reproduire leurs erreurs du début, et en utilisant leurs méthodologies d'action, qu'il faudra bien sûr adapter à notre territoire. La commune de Bréhat a déjà entrepris d'acheter des terres pour préserver leur usage agricole dans la durée, en négociant un prix raisonnable dans notre contexte : merci aux frères Bocher, voir encart.

Par ailleurs, nous entreprenons cette année un test de défrichage d'une parcelle communale envahie d'herbes de la Pampa, afin de la destiner ensuite au pâturage. Ce n'est que le début : notre objectif est de trouver une quinzaine d'hectares durant le mandat pour les mettre à disposition de porteurs de projets agricoles. Ces terrains seraient soit acquis par la commune pour les propriétaires qui le souhaitent, soit une convention sera signée pour garantir des engagements de la commune et des propriétaires (défrichage contre mise à disposition d'un agriculteur).

Enfin, le R.A.I.A. (Réseau Agricole des Îles Atlantiques) a réalisé un gros travail d'analyse des conditions réglementaires pour l'implantation de bâtiments et tunnels agricoles sur les îles. Il s'appuie maintenant sur cette étude pour faire reconnaître les spécificités des îles et les besoins des activités agricoles auprès des parlementaires. Encore un travail de longue haleine, pour lequel les réseaux, R.A.I.A. et A.I.P. (Associations des Îles du Ponant), ont leur rôle à jouer.

Les P.A.T. : différentes approches pour fédérer les territoires autour des enjeux du développement agricole.

Les chargés de mission de quatre îles ont présenté l'avancement de leur P.A.T. et l'approche privilégiée : Belle-Île est partie de la préservation de la biodiversité des prairies pour aller vers la sécurisation du foncier agricole et la structuration d'une filière lait locale ; Yeu s'est d'abord préoccupée de réinstaller des agriculteurs sur les terres en friche, avec une mobilisation importante des acteurs locaux, avant de s'intéresser à la sensibilisation des consommateurs et aux réseaux hydrographiques ; Noirmoutier commence juste, en travaillant sur la consommation et l'approvisionnement des cantines en produits bio et locaux ; et Oléron œuvre depuis plus de dix ans au dialogue entre des acteurs, puis au défrichage de terres, puis à la structuration de filières locales, avec des résultats tangibles aujourd'hui... Nous en retenons que les P.A.T. sont de bons leviers pour développer des agricultures durables, bien insérées dans leur environnement et rendant service à leur territoire. Mais cela ne va pas sans un énorme travail de concertation, de médiation, d'écoute des besoins des acteurs pour construire une vision globale partagée, ainsi que beaucoup de patience et de persévérance doublées d'une vraie volonté pour initier et faire aboutir les évolutions. Et alors les financements de l'État apportent le coup de pouce bienvenu, pour nous donner les moyens de relever ces défis !

En conclusion, ces rencontres sont tombées à point nommé comme immersion pour Enora Kuczynski, recrutée trois semaines auparavant pour remplir la délicate mission de faire avancer tous les aspects du P.A.T. de Bréhat, et notamment le travail de recherche de foncier qui permettra l'installation d'agriculteurs.

Marion REGLER
Conseillère Municipale



Témoignage d'un propriétaire foncier à Bréhat

Un cadre juridique ad hoc pour permettre des cessions de terrains à la commune de l'île de Bréhat.

Nous sommes, mon frère et moi-même, devenus propriétaires d'une vingtaine de terrains, représentant environ un hectare, repartis sur l'île nord et sud, suite à une succession familiale de 2018.

Que faire de ces vingt terrains éparpillés sur une île où la réglementation foncière est très restrictive, (loi littoral, sites classés, etc..) au point qu'elle ne permet qu'un usage agricole, de très rares agrandissements de jardins ou des réserves pour des besoins collectifs ?

Comment, dès lors, permettre à des propriétaires privés qui le souhaiteraient, de céder leurs biens dans un tel contexte ?

Près de trente hectares de terres cultivables sont aujourd'hui non utilisés sur l'île ! La parcellisation des terrains, leur taille, leur accès, la nature des sols, les prix du marché, la complexité du code rural, sont sans doute, autant d'éléments qui gèlent toute initiative, tant de la part des agriculteurs de l'île, que des propriétaires de terrains... d'autant plus que ces derniers augmentent au gré des successions... Pendant ce temps, les possibilités de cessions de terrains se complexifient et la sanctuarisation du paysage se poursuit.

Faute de mise en place d'une structure publique locale de régularisation des acquisitions, en relation avec les besoins d'un comité local agricole, la situation restait figée.

En 2018, les prémices d'un tel scénario étaient proposées par la municipalité, mais les négociations n'aboutissaient pas, malgré l'engagement des agriculteurs concernés et notamment

Monsieur François Le Tron.

Il faudra attendre début 2021, pour qu'une négociation portant sur l'ensemble des terrains soit engagée par la municipalité.

Ainsi, nous avons pu réaliser, grâce à l'engagement des acteurs locaux et la volonté d'aboutir de la part de la municipalité, à une cession de nos terrains à la commune.

Les parcelles cultivables et pâtures seront proposées aux agriculteurs avec des conventions de mise à disposition ou de baux suivant les cas.

Par ailleurs, nous avons cédés gratuitement 2700 mètres carrés de landes à la commune.

Yvon BOCHER



La Monbretia, cette belle invasive

Il est une plante de nos jardins, aux feuilles oblongues d'un vert franc et qui produit des hampes florales aux couleurs chatoyantes, rouge, orange ou jaune ; cette plante, aussi ravissante qu'elle puisse être, se retrouve en massifs entiers colonisant les friches bréhatines où elle a été bennée suite à un entretien de jardin. Cette situation se comprend : quelques années après plantation, le massif devient incontrôlable et se développe au détriment du reste comme cela a déjà été décrit pour l'ail à tige triquètre ou la Griffe de sorcière dans de précédents articles.



Alors de qui parlons-nous ?

Il s'agit de *Crocsmia x crocosmiiflora*. C'est une hybride, une espèce obtenue après croisement pour des questions esthétiques à la fin du XIX^e siècle par un pépiniériste français, Victor Lemoine.

Originaires des plaines d'Afrique australe, elles se suffisent de peu. Elles tiennent à la sécheresse, mais apprécient particulièrement les milieux humides de zone littorale, comme la Nouvelle-Zélande et l'Angleterre où elle est déjà classée invasive. D'après les derniers relevés, sa prolifération sur les côtes bretonnes – jusqu'à l'île d'Ouessant – est inquiétante : le Conservatoire National Botanique de Brest, qui l'avait classée en 2016 « invasive potentielle », prévoit de la classer dès 2023 « invasive avérée nuisant à la biodiversité ». Cela s'explique aisément parce que cette plante a largement été propagée par les pépiniéristes et réseaux de distribution, il y a une quinzaine d'années, alors que peu de données existaient sur son potentiel invasif. Très vite l'Angleterre se retrouve débordée, vient le tour de l'Aquitaine, mais trop tard, nous ne savons plus maintenant plus s'en débarrasser.

Existe-t-il des solutions ?

La spécificité de la Monbretia, ce sont ses cormes : un ensemble de bulbes, plats et arrondis, organisé en chapelet dont le lien est mince et fragile. À la fin de la saison, les bulbes se développent et s'enfoncent loin sous terre, plus facilement encore dans un sol comme le nôtre, léger et profond. Dès lors que nous cherchons à les arracher, le chapelet se rompt et c'est autant de bulbes qui deviendront des plants autonomes l'année d'après. La solution des connaisseurs consiste à gratter le sol à la recherche de ses bulbes et à les jeter, déplaçant le problème ailleurs.

Pour une réponse durable à ce problème, outre la destruction par le feu, il y a évidemment le compostage dans une zone affectée à cet usage, dans un espace contrôlé et privé. Autrement, des tests d'éco-pâturage ont révélé que des races rustiques de moutons savent gratter le sol à notre place et grignoter les cormes de la même façon que nous aurions plaisir à croquer une pomme !

Ewen Pottier,
pour la Commission Environnement et Agriculture



Quel avenir pour l'Agapanthe à Bréhat ?

L'Agapanthe : sa présence sur le caillou nous est si commune que des présentations seraient superflues : plantation et entretien, période de floraison ou moyens de reproduction, ce sont là des connaissances qui touchent presque à la tradition culturelle de notre île. Et se remémorer que son nom vient du grec ancien « agapê » et « anthos » qui veut dire littéralement fleur de l'amour, nous illustre à quel point son affection est ancrée dans le cœur de tous depuis le début de cette trouvaille, en Afrique du Sud, au Cap de Bonne-Espérance. Cette région du monde, aux climats et biotopes variés, a permis de nombreuses sous-espèces aux caractéristiques différentes : résistance au gel, à la sécheresse, à la salinité... de fait que chez nos cultivars (variétés d'une espèce végétale obtenue artificiellement pour être cultivées), nous retrouvons des variétés caduques ou persistantes, par exemple. Malheureusement, peu de choses semblent être conservées quant à son histoire. Traditionnellement, elle aurait été utilisée par les populations locales pour protéger et aider la femme au cours de sa vie, de façon médicinale et/ou magique. Ce seraient des explorateurs néerlandais au 17^e siècle qui l'auraient rapportée. Un siècle plus tard, c'est en Angleterre qu'est créée l'hybride connue de nos jardins. Un siècle encore plus tard et cette fleur de l'amour... accoste Bréhat.

Deux cents ans de prospérité et de croisements pour en arriver à des jardins fleuris de centaines de cultivars différents, mais depuis peu un mal sévit : *Enigmadiplosis agapanthi*, la cécidomyie de l'agapanthe. C'est une nouvelle espèce d'un nouveau genre ; nous ne connaissons donc que très peu de choses sur ce moucheron diurne qui serait possiblement de la région d'origine de l'agapanthe. Il serait arrivé lors d'import pour de nouvelles collections. C'est un insecte minuscule – moins de 3 mm qui a été signalé pour la première fois en 2014 en Angleterre. La femelle pond dans les boutons floraux provoquant gales et déformation de la fleur jusqu'à flétrissement prématuré. Les boutons peuvent être touchés jusqu'au cœur de la plante rendant impossible toute floraison. Évidemment, il y a des espèces plus ou moins résistantes, ce qui rend leur étude plus complexe, mais nous informe déjà que tout n'est pas perdu.

Face à la gravité de la situation, la Pépinière de l'île s'est rapprochée de spécialistes dans l'intention d'étudier la cécidomyie et d'établir un plan d'action pour endiguer le problème. Traitements phyto, traitements bio à base d'argile, remèdes de grand-mère avec liquide vaisselle et alcool ménager, filets protecteurs insecte proof, coupe et destruction par le feu des tiges vrillées et contaminées, nettoyage systématique des outils, plantes répulsives telles que la tulbaghia : tout est mis en œuvre pour préserver sa collection riche de centaines d'espèces.

Un passeport phytosanitaire a été mis en place depuis trois ans pour suivre tout mouvement d'agapanthe. Cette procédure permet d'attester l'absence d'infection sanitaire chez les plants de

la pépinière ; ainsi, les touristes peuvent rentrer chez eux sans risque de propager le mal. D'ailleurs, c'est le gros risque des échanges de plants entre particuliers : disséminer les œufs de cécidomyie.

Alors que faire ? Il semblerait que le seul moyen réellement fiable pour les particuliers soit de raser le massif infecté avant l'éclosion des boutons et d'en brûler les déchets. Un an de floraison serait ainsi perdu, mais le massif serait plus durablement protégé contre la prolifération. Un investissement massif de la part de la population permettrait la destruction de nombreux foyers.

Cette malheureuse situation rappelle une autre histoire, celle d'*Aculops fuchsiae*, un acarien qui a ravagé les massifs de fuchsia il y a une dizaine d'années. Les premiers foyers confirmés en Europe étaient également en Angleterre et l'insecte provenait également du pays d'origine de la plante. Il y avait eu pour ordre de tout couper et de repartir sur des variétés originelles, plus résistantes. Certain.e.s s'y sont employé.e.s d'autres moins. Le problème paraît résolu et pourtant, il n'en est rien : la gale du fuchsia est toujours présente. Dès lors, pourquoi cette impression paisible ? C'est que le fuchsia était présent partout à Bréhat. Sa population a fortement diminué, certaines variétés, trop fragiles, ont certainement disparu : la pression parasitaire est moindre, la propagation plus difficile... jusqu'à équilibre.

Ewen, pour la Commission
Environnement et Agriculture



Les oiseaux

En cette période de nidification, il est important d'être vigilant sur la présence des oiseaux.



Les agriculteurs sont invités à ranger leurs outils de taille entre le 01 avril, et ce, jusqu'au 31 juillet, c'est donc une obligation. Par contre, pour les particuliers, il n'y a pas de loi, mais plutôt une forte recommandation de ne pas élaguer les haies, taillis, ainsi que les arbres dès le 15 mars. Par cette attention, vous favoriserez la reproduction et conserverez l'habitat des jeunes oiseaux. Le jardin doit être un lieu d'accueil et de protection des oiseaux. Les merles, les rouges-gorges, mésanges, verdiers, les pinsons, choisissent des haies variées pour fabriquer leurs nids en prévision de la période de reproduction, qui s'étend entre mars et



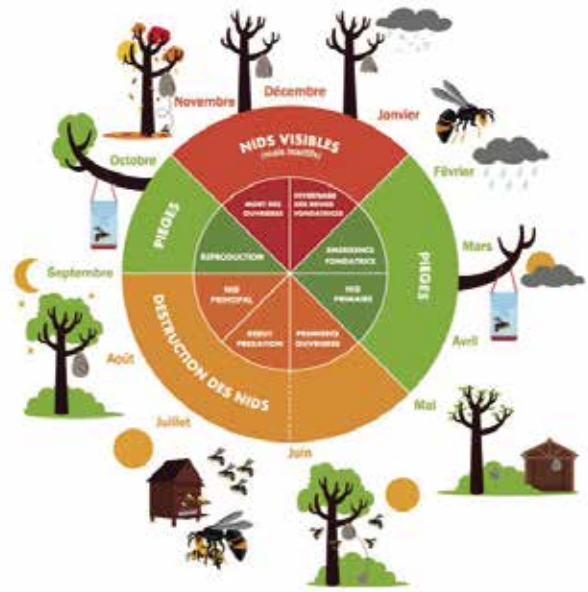
juillet. Pour la confection d'un nid, il faut compter quelques centaines d'allers-retours ; souvent, mâles et femelles se soutiennent durant cette période difficile. Le petit nid une fois terminé accueillera les œufs et ensuite les oisillons pendant 3 ou 4 semaines avant de prendre leur envol.

Pour les oiseaux du bord de mer, voici les attitudes à adopter pour réduire votre impact et sauver les poussins :

- Restez sur les sentiers balisés.
- Tenez strictement votre chien en laisse.
- Si vous voyez un oiseau posé au sol qui vous semble blessé ou pousse des cris répétés, éloignez-vous au plus vite, car il s'agit de la manœuvre d'un oiseau adulte destinée à vous tenir à distance du nid ou une alerte indiquant la présence d'un nid ou de poussins.
- Lors de bivouac en kayak ou en bateau sur les îlots sauvages, il est important de faire le moins de bruit possible pour ne pas effrayer les oiseaux.
- Pour toutes demandes, n'hésitez pas à contacter la station L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux) sur l'île Grande : 02 96 91 91 40.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

LE CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE
Spécificités bréhatines
En 2021, 11 nids ont été détruits.
70 % des nids répertoriés se situaient entre
0 et 5 mètres de hauteur (arbres, talus,
bâtiments, haies, ronciers, abris de jardin,
murs, ...). Cette hauteur d'implantation
représente un réel danger pour l'homme.



La poursuite du piégeage des reines fondatrices et l'effort fait pour le repérage des nids depuis plusieurs années limitent la prolifération.

Au mois de janvier 2022, un nid actif a été signalé à la mairie puis détruit. L'entreprise Néature n'avait jamais vu ce cas auparavant.

C'est en agissant de manière collective que nous serons les plus efficaces afin de réduire la progression du frelon asiatique sur l'île. Et c'est en centralisant le plus possible les informations vers la mairie que nous pourrions étudier l'évolution de cette espèce sur l'île.

Au regard du cycle de vie du frelon, il est encore temps de piéger les reines. Des pièges homologués sont à votre disposition à la mairie.

Voici également la recette de l'appât pour le piège :
1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis, 1/3 de vin blanc.

Au-delà du printemps, avec le piégeage des reines, il convient par ailleurs de prévenir la mairie à chaque découverte de nid primaire ou secondaire. Celle-ci se chargera de détruire le nid ou de faire appel au prestataire.

Les frais d'intervention et de destruction sont entièrement pris en charge par la Mairie.

Merci à tous pour votre mobilisation.

La commission environnement.



Commande de composteurs

Il n'est jamais trop tard pour prendre de bonnes habitudes : réservez un composteur pour mieux trier et valoriser vos déchets de cuisine et de jardin ! Une commande groupée sera effectuée courant été, selon le nombre de réservations. La date de livraison dépendra du fournisseur...

Réservation en mairie, composteur bois 400 L : 35€, 600 L : 40€.



E.P.I.D.E. du 20 au 24 juin 2022

Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi

Depuis huit ans, un groupe de l'E.P.I.D.E. de Lanrodec vient sur l'île de Bréhat pour effectuer un nettoyage des grèves et des plages avant la période estivale. Pour recevoir la vingtaine de jeunes de 18 à 25 ans de cette école de la seconde chance, c'est tout un élan de solidarité qui se met en place. Le groupe vient toujours la dernière semaine de juin du lundi au vendredi. Ils sont en général une vingtaine avec cinq ou six accompagnateurs.

Chaque année, c'est environ 1 500 kilos de déchets qui sont ramassés et pas forcément des petits.

Petite nouveauté depuis juin 2021, ces jeunes participent également au nettoyage du patrimoine historique et des douves de la citadelle avant le festival des scènes de Bréhat.

En 2022, ils devraient travailler deux journées complètes sur le site.

Lors de leur séjour, ils iront aussi aider à nettoyer le jardin de la maison de retraite et passeront une demi-journée avec les enfants de l'école sur la plage du Guerzido.

La mairie met son camping à disposition pour héberger les jeunes et donne une subvention en plus de la mise à contribution des employés municipaux et de leur matériel (tracteur et remorque).

Ces derniers aident notamment le groupe pour acheminer les déchets récupérés jusqu'à la déchetterie.

Enfin, comme tous les ans, le premier soir (le lundi) de l'arrivée du groupe, un repas auberge espagnole est organisé à la salle polyvalente avec les habitants. Cela permet d'échanger avec ces jeunes en insertion qui ont parfois des parcours difficiles. Ici, nous vivons sur un petit paradis et nous sommes de temps en temps un peu déconnectés des difficultés. C'est une façon de leur montrer aussi que ce qu'ils font pour nous est important.

Comme chaque année, certains commerçants, restaurateurs et transporteurs de l'île apportent leur contribution au projet et une cagnotte est mise en ligne, cette collecte va permettre d'assurer une partie des frais même si beaucoup d'intervenants participent à l'opération. Le budget nous sert à payer le transport en car, les déjeuners ainsi que les goûters, nous leur offrons l'occasion de prendre un verre et de s'offrir une glace.

Infos pratiques : pour contribuer à la cagnotte, aller sur <http://www.leetchi.com/c/brehat-epide-2022>

Stéphan Morlevat Conseiller municipal



Nouveaux Pompiers



Les nouvelles recrues, accompagnées de pompiers de Bréhat et de leurs formateurs

Au Centre de Secours, ce sont sept nouvelles recrues qui ont intégré la caserne des pompiers de l'île de Bréhat : Léa le Négaret, Fanny Guliana, Florine Bordat, Jérôme Schuler, Gwendal Le cor, Colin Gérard et Ludovic Baud.

Le commandant Philippe Le Cuziat, chef du Groupement Ouest et le chef de centre le lieutenant Pascal Guézou les ont informés du déroulement de leur formation et du montage de leur dossier d'inscription.

La formation de base s'est déroulée au maximum sur l'île pour éviter tous les déplacements sur le continent et a été spécifique à Bréhat. Pendant cette formation, les nouvelles recrues n'ont utilisé que les engins et le matériel conçus pour Bréhat.

Nous espérons que ce nouvel élan motivera d'autres personnes à rejoindre le corps des sapeurs-pompiers. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le chef de centre.

Stéphan Morlevat
Conseiller municipal et pompier volontaire





Justine ROUXEL

Depuis le début d'année, l'office du tourisme a embauché une nouvelle recrue, afin d'accueillir au mieux l'ensemble des touristes.

À 25 ans, Justine (dinannaise) est titulaire d'un B.A.C. littéraire, puis d'un B.T.S. de Tourisme, suivi d'une licence professionnelle valorisation du patrimoine. Voilà donc un beau cursus d'étude, auquel viennent s'ajouter trois années passées sur la compagnie Condor, en tant que chef d'escale ; ce qui explique que Justine maîtrise parfaitement l'anglais et a acquis quelques notions d'espagnol. Après avoir fait un stage à l'office en 2018, Justine a tenté sa chance pour pourvoir ce poste, récemment libéré. Ses principaux objectifs sont de développer le pôle communication, avec les commerces, les associations, sur les réseaux sociaux et entretenir un bon lien avec la municipalité.

Ensuite, elle va dynamiser l'office pour lui donner l'importance d'un lieu de vie commun et associatif, et surtout redonner un sens aux relations extérieures, pour faire vivre l'identité de Bréhat avec tous ses atouts. Justine sera accompagnée par deux autres personnes durant la saison ; Camille Petibon, qui l'a rejointe pour la période allant de début avril à fin octobre. Camille est également titulaire d'un BTS Tourisme. Cet été c'est Tillia Petrovic qui complétera l'équipe. Nous leur souhaitons la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions, avec tout notre soutien.



Goulven SIMON

Connu pour sa passion pour les bateaux anciens, Goulven est avant tout un pêcheur.

Après l'avoir restauré pendant quelques mois, c'est finalement en février 2021 que Goulven met à l'eau son bateau Ar Diwall pour se lancer dans une activité de pêche au filet et casier autour de Bréhat. Le contexte difficile et les dernières formalités administratives tardant un peu, Goulven embarque d'octobre à avril pour aller pêcher la coquille saint-jacques. Après la construction de son vivier en novembre 2021, il a pu effectuer ses premières ventes pour les fêtes. L'entreprise de Goulven est basée à Bréhat et commercialise ses poissons, homards et autres araignées qu'en vente directe sur commande. L'objectif est évidemment de pouvoir fournir des poissons locaux de qualité aux particuliers et restaurateurs de l'île.

Quel plaisir de revoir un jeune pêcheur sous pavillon bréhatin !
Tél : 06 52 89 67 14





Arthur DAIGRE

Bréhatin, passionné par la mer depuis son plus jeune âge, Arthur a toujours voulu faire un métier en rapport avec ses passions et qui lui permettrait de vivre sur l'île.

Après des études en cultures marines au lycée maritime de Saint-Malo et différentes expériences professionnelles à Pors Even, dans le Morbihan et à Lanmodez, sa décision est prise : il sera ostréiculteur à Bréhat ! Arthur a commencé à implanter ses parcs au printemps 2020 au nord ouest de Beniguet. Il a créé son entreprise EARL Huîtres de Bréhat au printemps 2021 pour des premières commercialisations à Noël 2021.

Son objectif n'est pas de « faire du volume », mais plutôt de fournir une qualité irréprochable en développant à terme un véritable produit d'excellence. Les premières dégustations ont rencontré un franc succès et la gamme sera bientôt élargie avec des huîtres creuses spéciales, plus charnues. Pour satisfaire la clientèle tout au long de l'année, Arthur a choisi de produire deux types d'huîtres creuses (*Crassostrea Gigas*), dont un stérile, qui ne produit pas de laitance et fait oublier le vieil adage selon lequel « les huîtres sont bonnes seulement les mois en R » Il les commercialise pour l'instant en circuit court auprès des restaurateurs et des particuliers de l'île.

Vous trouverez Arthur sur la place du Bourg (le samedi matin en hiver, deux ou trois fois par semaine au printemps et presque tous les jours l'été), mais vous pouvez aussi le solliciter pour la livraison et l'ouverture des huîtres à domicile, ainsi que pour vos réceptions.

Convaincu du fort potentiel économique d'une activité ostréicole locale, nous soutenons Arthur dans son aventure.

Tél : 07 86 47 10 10.

Mail : huitresdebrehat@gmail.com



Romain Bocher

Fidèle au poste, Romain Bocher, autre jeune bréhatin, continue de vous accueillir sur la place du bourg pour vous proposer sa sélection de poissons des meilleures criées locales.

Bréhat Marée 06 38 65 27 32

Tous les jours sur la place du Bourg



L'Amicale Laïque de Bréhat

L'Amicale Laïque de Bréhat organise et finance des activités culturelles, sportives, festives pour la trentaine d'élèves scolarisés à l'école Kérano.

Cette année encore, elle a organisé l'Arbre de Noël et son spectacle, donné de l'argent aux lutins pour qu'ils achètent les cadeaux.

Chaque année, elle organise le stand de décoration de citrouilles pour Halloween.

Elle a financé la classe de mer qui a permis aux enfants de faire une sortie sur Eulalie, mais aussi de découvrir la navigation sur les kayaks, les optimistes et les catamarans du club nautique, de partir à la découverte de l'estran.

Elle a offert des jeux et des livres pour l'école.

Et surtout, cette année, elle a financé la classe de neige ! 19 élèves ont pu partir skier sur le domaine de Fréchet en Haute-Savoie, visiter la mer de glace à Chamonix et le monastère de la Chartreuse du Reposoir.

Ce voyage scolaire a été financé pour 1/3 par les parents, 1/3 par la mairie et 1/3 par l'amicale laïque. Tout cela grâce à vos dons, aux entrées réalisées pour le Festival du Film Documentaire, aux ventes de gâteaux, de citrouilles ou encore des produits recyclés grâce aux couturières lors du marché de Noël.

N'hésitez pas à continuer à soutenir notre belle association en faisant un don.

Pour plus d'informations, contactez Véronique au 06 41 36 26 78 (RIB sur demande).



Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) se réunit environ une fois par trimestre, ce qui nous permet de faire le point sur les sujets en cours.

Un budget de 70 000 euros avait été voté et attribué, pour la création d'une aire de jeu pour les enfants, il y a quelques années. Nous avons décidé d'associer les jeunes du C.M.J. à ce beau projet en les consultant sur ce qu'ils auraient aimé avoir étant plus jeunes. Leurs propositions se sont portées sur une structure multi-activités pour les 3/12 ans et un jeu de cordage pour les plus de 10 ans.

Des devis sont en cours auprès de différentes sociétés spécialisées.

Nous avons également organisé une sortie à Lannion avec certains jeunes. Nous sommes allés au restaurant et nous avons fait deux parties de bowling

et une de laser game, le tout dans la bonne humeur. Cette journée a donné de bonnes idées pour d'autres sorties sur le continent (patinoire et cinéma). Les plus grands s'intéressent et travaillent actuellement à des sujets plus politiques comme la mobilité des jeunes sur le territoire avec leur particularité insulaire (études, travail, loisirs et sports). Cette jeunesse est l'avenir de notre île et certains d'entre eux se sont déjà engagés dans différentes associations et dans le corps des sapeurs-pompiers de Bréhat. Ne les oublions pas...

Nous vous en reparlerons dans un prochain numéro du Bréhat infos.

Charlotte Lelain Pilon et Stéphan Morlevat
Conseillers municipaux

Compte rendu de la réunion publique du 26 février sur la gestion des chats libres de l'île

Le but de cette réunion était d'expliquer comment allait se passer la campagne de gestion des chats sur le terrain et surtout de rassurer les propriétaires de chats sur le déroulement des captures.

La réunion a débuté par un diaporama expliquant les risques sanitaires, les destructions d'espèces animales, les conséquences des reproductions non maîtrisées et des exemples concrets vécus sur les territoires insulaires. A suivi un moment de questions-réponses pendant lequel la problématique de groupe de chats libres est apparue clairement comme un souci majeur pour plusieurs personnes à des endroits divers de l'île.

L'île de Bréhat a été retenue pour être la prochaine île à bénéficier de l'aide financière et logistique de l'A.I.P. (Association des Iles du Ponant) afin d'organiser un recensement des chats bréhatins et des chats libres.

Suite à ce recensement, les chats n'appartenant à personne seront capturés et envoyés vers un organisme du type fourrière ou refuge. Nous souhaitons aussi l'appui d'un vétérinaire qui viendra sur l'île afin d'identifier (puce) les chats des personnes qui le souhaitent, à un prix très raisonnable.

Par la suite, un programme d'aide à la stérilisation sera mis en place, en aidant le règlement de la facture. Pour préparer cette campagne, nous pourrions tous participer à la réalisation d'un catalogue des chats de Bréhat.

OBJECTIF DE CE DOCUMENT :

Ce «catalogue» des chats de l'île a pour but d'identifier le maximum de chats présents sur l'île, et de donner le plus d'informations possibles sur l'animal :

- Une photo,
- Sa robe,
- Son sexe,
- Son état : domestique, semi-domestique, sauvage (haret),
- Son propriétaire si ce dernier est connu,
- S'il est identifié et/ou stérilisé,
- Sa localisation.

L'objectif est de pouvoir rapidement identifier lors des futures sessions de piégeage sur l'île si le chat capturé est identifié et appartient à quelqu'un sur l'île. Si le chat n'est pas identifié et est non reconnu par un habitant, l'animal sera transféré vers une fourrière.

Nous devrions tous faire ce petit exercice, même pour des chats n'appartenant à personne.

Nous serons là pour vous aider, en passant par l'accueil de la Mairie 02 96 20 00 36.

Les référents de ce recensement sont Gaby et Jean-Philippe.



Au moment de la préparation de ce planning d'événements, toutes les associations ne sont pas en mesure d'affirmer avec assurance l'organisation de leurs activités ; pour suivre l'évolution, n'hésitez pas vous rendre sur le site de la mairie de l'île de Bréhat. Merci pour votre compréhension.

Programmation des événements

Du samedi 28 au dimanche 29 mai :

STAGE DE DANSE DE SALON

Entre amis, en couple ou en solo, venez-vous initier aux danses de salon.

50 € le stage

(samedi 10h30/12h30 – 14h30/16h30 dimanche 10h30/12h30).

Organisé par le comité des fêtes et sport et oxygène, réservation obligatoire au 06.83.19.86.52.

Dimanche 19 juin :

KERMESSE DE L'ÉCOLE

Dans la cour de l'école

Vendredi 24 juin :

EXPOSITION DES DESSINS BANNIÈRES

À 16 h 15, pour les parents, à l'école de Bréhat.

Les artistes des Courants d'Arts, en collaboration avec Maud et Anne-Cécile, accompagnent les enfants pour un projet artistique autour du thème «flux et reflux».

Les enfants sont invités à exprimer leurs interprétations du flux et reflux par l'art graphique et par des mots qui seront mis en scène de façon collective pour une restitution au cours de deux expositions.

La seconde exposition aura lieu le mercredi 3 et jeudi 4 août de 10 h à 13 h : pour le public.

Du jeudi 7 au mardi 12 juillet :

FESTIVAL LES SCÈNES DE BRÉHAT

Deuxième édition. Vous trouverez la programmation détaillée en pages suivantes.

Mercredi 13 juillet

FEU D'ARTIFICE

Suivi d'un bal populaire sur la place du bourg

A partir du mercredi 13 juillet, et jusqu'au 13 septembre :

VISITES DES PUIITS

Animées par Céline Froger

Ces endroits stratégiques de la vie sociale sont les étapes du parcours d'une visite guidée mettant à l'honneur les puits comme hauts lieux du patrimoine, avec les Artistes des courants d'arts.

Cabaret concert



nts à venir

Vendredi 15 juillet :

BROCANTE

Place du bourg, avec vente de crêpes et galettes.
Organisée par l'association du comité de jumelage
Itterswiller.

Mardi 19 juillet :

CONCERT «LA COSECHA DEL BARRIO LOCO»

Les musiciens voyageurs et l'association Fert'île vous
proposent un voyage vers la Colombie en musique.
Salles des fêtes, horaires et tarifs à définir.

Du jeudi 21 au dimanche 31 juillet :

EXPOSITION CHARLES LAPICQUE.

Sous le patronage de Philippe Rouillac, commissaire-
priseur, les Courants d'Arts organisent une exposition
vente d'une trentaine de lithographies de Lopicque.
Le vernissage aura lieu le jeudi 21 juillet à 17 h.

Vendredi 22 juillet à 16 h 30 :

Philippe Rouillac donnera une conférence sur
Charles Lopicque.

Du lundi 25 au vendredi 29 juillet :

L'association proposera des ateliers autour de
Lopicque.

Dimanche 31 juillet de 11 h à 13 h :

FINISSAGE.

Mercredi 3 août :

FEST-NOZ

Par le duo Hamon/Girault, avec les herbes folles.
Salle des fêtes, organisé par Fert'île, horaire et tarifs
à définir.

Dimanche 7 août jusqu'au samedi 13 août :

EXPOSITION ANNUELLE

De l'association L'art dans l'île, à la salle des fêtes, sur
le thème " les couleurs de Bréhat" de 10 h 30 à 18 h
30.

Mercredi 10 août :

KERMESSE

Organisée par l'association Kreiz ar mor, pour
l'EPHAD ; à partir de 14 h 30.

Samedi 13 août :

LE BAL DES POMPIERS

Organisé par l'amicale des pompiers, à la caserne

Lundi 15 août :

KERMESSE

Sur la place du bourg.

Organisée par l'association pour la sauvegarde du
patrimoine religieux, avec plusieurs jeux et ventes à
venir découvrir.

Kermesse organisée par l'association Kreiz Ar Mor, à l'Ehpad



LES SCÈNES DE BRÉHAT

La deuxième édition aura lieu du 7 au 12 juillet 2022 aux Verreries de Bréhat et aura pour marraine l'actrice, réalisatrice et chanteuse Agnès Jaoui. Une édition sous le signe de la famille qui traverse une vingtaine de spectacles de théâtre, de musique, de danse et jeune public.

Le festival s'ouvrira le jeudi 7 sur la reprise de la pièce « Un air de famille », écrite par Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri et montée par Caroline Vannini. Agnès Jaoui sera à son tour sur scène le lundi 11 juillet pour un spectacle musical original « Dans mon salon ». Elle sera accompagnée de l'ensemble classique le Canto Allegre et de l'orchestre Carabanchel, soit douze musiciens et chanteurs. Les airs de Bach, Haendel, Rossini se mêleront à des mélodies populaires latino-américaines et à de la chanson française.

Des seuls en scène et des concerts intimistes au plus près du public :

Vincent Dédieppe jouera son nouveau spectacle « Un soir de Gala » (le 9), Pauline Croze et sa pop contemporaine (le 8), Archipel de Yan Tassin sur les liens complexes de la famille (le 9), ou encore An Irish Story de Kelly Rivière.

Du classique actualisé :

Après Les Fourberies de Scapin en 2021, Tigran Mekhitarian et sa compagnie L'illustre Théâtre reviennent avec « L'Avare » (le 8), incontournable alors que nous célébrons les 400 ans de la naissance de Molière.

L'ensemble classique Le Balcon créera Histoire du soldat, de Stravinsky, spécialement pour le festival (le 9).

Des concerts tardifs :

Magenta (ex-Fauve) enchantera la Citadelle avec un concert électro son et lumière (le 8 à 22 h 30), le rock celtique de Mask Ha Gazh viendra enflammer la scène (le 10) et Terrenoire, révélation masculine des Victoires de la Musique 2022, clôturera le festival (le 12).

« Terre noire est une affaire de famille : deux frères avec des textes sensibles et une grande musicalité. MAGENTA imagine des concerts avec projections vidéo et jeux de lumière, une musique électro et des textes à fleur de peau : la soirée promet d'être inoubliable ! »



Affiche réalisée par Alice Maumont

Une restitution théâtrale :

Après Mon île, La Maison de Granit est la nouvelle pièce écrite et mise en scène par Zoé Lemonnier à partir du recueil de témoignages de Bréhatins. Le spectacle a été préparé sur l'année avec la Compagnie des Scènes et des Bréhatins amateurs (le 10).

Et aussi : le retour de Bodie, spectacle musical de trois sœurs en cavale, du flamenco avec Fiona Petot, un village avec buvette et restauration, des animations...

Plus d'informations sur le festival sur le site www.scenesdebrehat.fr et sur Facebook & Instagram.

L'organisation est toujours à la recherche d'hébergements afin de pouvoir loger artistes et techniciens entre le 1^{er} et le 14 juillet (même pour une nuit). Pour toute information, vous pouvez envoyer un email à contact@scenesdebrehat.fr. Si vous voulez participer au succès du festival : « Faire un don » sur www.scenesdebrehat.fr.

La construction du phare des Héaux de Bréhat (suite)

...Chaque assise fut donc divisée, dans cette intention, en un certain nombre de portions, douze pour les assises du bas, huit pour celles du haut.

Toutes les pierres de ces grands claveaux s'appuyaient les unes sur les autres au moyen de tailles saillantes et rentrantes, de plus, celles des angles étaient fixées sur l'assise inférieure par des dés de granit. L'expérience a montré que cette disposition si simple était suffisante. Jamais on n'a éprouvé d'avaries, toutes les fois que l'on a pu poser, avant le retour de la mer, les douze à quinze pierres composant un des ensembles. Quand on en a été empêché, les pierres ont été quelquefois entraînées, et souvent à grande distance, par l'agitation de la mer. En somme, d'après les comptes, il n'y a pas eu, en tout, plus de douze pierres perdues. Ce même mode de construction a été continué jusqu'à quatre mètres au-dessus du niveau des hautes mers, à cause des lames qui déferlent parfois avec une violence extrême jusqu'à cette hauteur. L'appareil du reste de l'édifice a été achevé en granite de qualité supérieure, dans les conditions ordinaires de la maçonnerie, mais en s'astreignant seulement à une précision extrême de l'exécution. L'ingénieur s'est arrêté, pour le profil concave de la base, à arc d'ellipse, comme se liant avec la partie rectiligne de la tour d'une manière à la fois plus satisfaisante pour l'œil et peut-être plus favorable pour le glissement des lames qu'un arc de cercle, dont le raccordement ne se serait point opéré suivant une gradation de courbure aussi bien ménagée. Le résultat en est effectivement très avantageux. Les lames, lorsque la mer est forte, remontent très haut

tout au long et communiquent à la tour d'autant moins d'ébranlements que la force dont elles sont animées s'emploie plus complètement à les élever.

Organisation des travaux.

Une construction exposée à d'aussi grandes éventualités ne pouvait être soumise entièrement au principe de l'adjudication. Il fut décidé par l'administration que l'on ne confierait à un entrepreneur que la partie des travaux susceptible d'être exécutée en dehors de toutes les chances de mer, c'est-à-dire la fourniture et la préparation des matériaux, et que la mise en place, ainsi que le transport, s'exécuteraient aux frais de l'administration, sous les ordres directs de l'ingénieur.

L'île de Bréhat, située à trois lieues environ du rocher des Héaux, fut choisie pour l'établissement des chantiers comme offrant le point le plus favorable de tous les environs. Outre que cette île présente, en effet, plusieurs havres d'échouage parfaitement abrités, il se trouve que les courants de marée la placent dans des conditions toutes particulières à l'égard du rocher des Héaux : le jusant porte de l'île au rocher et le flot ramène du rocher à l'île ; et c'est justement à mer basse que devaient s'opérer les débarquements. Enfin l'île présentait toutes les ressources désirables pour le logement et la nourriture des nombreux ouvriers qu'exigeait un travail aussi considérable.



Jean-Philippe Outin,
conseiller municipal



Permanence Maison du Département (M.D.D.)

« La maison du département Guingamp, Paimpol, Rostrenen » renseigne le public sur les politiques départementales et accompagne les usagers dans leurs démarches.

Suite à une convention signée avec le département, chaque mois, une permanence se tiendra sur l'île. Aides du département, développement territorial, conseils aux associations, accompagnement social, soutien aux personnes âgées ... sont des sujets sur lesquels la maison du département nous répondra.

Lors de rendez-vous personnels, vous pourrez rencontrer :

- Un(e) assistant(e) social(e), pour une écoute, une information dans les démarches médico-sociales.
- Un agent de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) pour une aide aux familles.
- Un agent du C.L.I.C. (Centre Local d'Information et Coordination) pour une aide aux personnes âgées ou tout autre intervenant du secteur social pour répondre à un besoin particulier.

Il est important pour nous que la continuité territoriale soit aussi assurée dans le domaine du social.

Cette action complète les permanences d'écoute utile faites par Lucil du «Lieu» de Paimpol proposées une fois par mois aux jeunes Bréhatin(es).

La date de la permanence sera annoncée par avance par les moyens de communication habituels.

Vous pouvez contacter directement la M.D.D. au 02.96.55.33.00

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Décès

- Roger Antoine CLOÛTRE 22 décembre 2021
- Marie Claire HAMEL 25 janvier 2022
- Simone Marie SIMON
veuve LE THOMAS 31 janvier 2022
- Gérard MEVEL 12 février 2022
- Jean-Claude LE SOMMIER 19 mars 2022

Stages de tennis cet été à Bréhat

Des stages de tennis seront organisés cet été à Bréhat entre le 11 juillet et le 26 août 2022.

Ils seront organisés par Sacha Binet, professeur de tennis.

Les stages se dérouleront sur un seul court, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 10 h 30 ou de 13 h 00 à 14 h 30. Le nombre maximum de participants sera limité à six par stage.

Des cours particuliers pourront également être organisés à la demande.

Deux tournois amateurs seront organisés, le premier durant la semaine du 25 au 30 juillet et le deuxième du 22 au 27 août.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser directement à Sacha Binet, au 06 73 99 65 39.

Pour les jeunes bréhatins vivant en permanence sur l'île, contacter directement la mairie, des conditions spéciales vous seront offertes.

Numéros utiles

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN	112
<i>(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)</i>	
CROSS (Secours en mer)	196
CENTRE ANTI-POISONS RENNES	02 99 59 22 22
Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat	02 96 20 09 51
Gendarmerie Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train routier	06 86 77 85 46
Maison du département à Paimpol	02 96 55 33 00
<i>(services sociaux)</i>	

